PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du dix-neuf janvier deux mille dix-sept, s'est réuni en session extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1. Réhabilitation Mairie : étude des offres et de la faisabilité financière du projet
2. Réhabilitation Mairie : choix des entreprises
3. Réhabilitation Mairie : demande de subvention FEDER
4. Voie à Mobilité Douce : lancement de l'enquête publique préalable à l'aliénation de l'ancien chemin rural dit « Chemin de Longeraie »

Nombre de conseillers :

Théorique	*En exercice*	*Présents*	*Votants*
15	**12**	**9**	**11**

Présents : Messieurs J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, D. ERNST, X.GROS, G.VERNE, R.VILLET
Mesdames, A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, M-A.VIRET
Excusé(s) : M.DUPARC : procuration donnée à M-A.VIRET ; J.LAVOREL ; G.VERNE : procuration donnée à M.SAXOD
Absent (s) :

Jean-Pierre CHAUVET a été élu secrétaire

1/ RÉHABILITATION MAIRIE : ÉTUDE DES OFFRES ET DE LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de rénovation du bâtiment a été en évolution constante et s'est bâti en plusieurs étapes. L'appel d'offres a été lancé sur la base du permis de construire et sur les éléments internes discutés lors des différentes réunions, y compris les différentes options discutées.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les coûts de réhabilitation du bâtiment « Mairie-Salle Communale » suite au retour des appels d'offres et à leur analyse par le maître d'œuvre DMA Architectures :
Offres de base : 1 030 178.54 € HT
Option n°1 : démolition du « boidon » : 11 304.9 € HT
Option n°2 : aménagement de la cuisine de la salle des fêtes : 38 211.04 € HT
Option n°3 : panneaux solaires photovoltaïques : 4 5926.58 € HT
Soit un total avec les options de 1 125 621.06 € HT.

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux Finances présentent la capacité d'autofinancement et l'évolution de l'endettement de la Commune, afin de permettre aux Conseillers d'évaluer la faisabilité financière du projet.

Au vu des résultats 2016, des reports antérieurs et des excédents de fonctionnement que la Commune est en mesure de dégager annuellement, il apparaît possible de financer le projet dans sa globalité, options incluses, de même que les projets discutés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, mais qu'il ne sera pas possible de prévoir d'autres projets importants en 2017 et 2018.

Pour mémoire, le projet bénéficie d'importantes subventions : 580 000 €, à compléter avec une demande de subvention FEDER.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (A-S.EXCOFFIER, M.MEGEVAND, G.VERNE), décide de réaliser le projet avec les trois options.

2/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT « MAIRIE-SALLE COMMUNALE » (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offre adaptée (MAPA) a été lancée le 03 novembre 2016 pour les 15 lots + 2 lots optionnels constitutifs du projet.
La Commission chargée de l'ouverture des plis s'est réunie le 08 décembre 2016 pour procéder à l'ouverture des 66 plis reçus.
Le cabinet DMA Architectures, maître d'œuvre du projet, a remis son rapport final d'analyse des offres, présentant un classement des candidats par lot, selon les critères suivants : 40 % pour le prix et 60 % pour l'offre technique.
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport final de vérification des offres, mis à jour à l'issue de la négociation conduite avec les candidats les mieux placés, selon les modalités définies dans le règlement de consultation.
Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

DECIDE de réaliser le projet avec les options n°1 : démolition du « boidon », n°2 : aménagement de la cuisine de la salle des fêtes, n°3 : panneaux solaires photovoltaïques.

DECIDE de choisir le candidat le mieux-disant pour chacun des lots, soit :

Lot 01 : Terrassement – Gros Œuvre – Aménagements extérieurs : **SARL TRUCHET FRERES** :
Offre de base = 177'700 €, option n°1 boidon = 3'740 €, option n°2 cuisine = 5'110 €,
soit un total de **185'850 € HT.**

Lot 02 : Charpente – Ossature Bois – Zinguerie : **SARL VERSANT BOIS CHARPENTE** :
Offre de base = 135'334.29 €, option n°1 boidon = 1'458.90 €,
soit un total de **136'793.19 € HT.**

Lot 03 : Etanchéité : entreprise **SMAC SA** :
Offre de base = 43'519.60 €, option n°3 photovoltaïque = 12'120.19 €,
soit un total de **55'639.79 € HT.**

Lot 04 : Menuiseries extérieures – stores : **SARL MENUISERIE GENEVRIER** :
Offre de base = 134'409.94 €, option n°1 boidon = 2'268 €,
soit un total de **136'677.94 € HT**.

Lot 05 : Menuiseries intérieures : **SARL BOUVIER FRERES** :
Offre de base = 129'278.50 €, option n°2 cuisine = 3'725 €,
soit un total de **133'003.50 € HT.**

Lot 06 : Cloisons – Doublages – Faux-Plafonds – Pointures intérieures : **SAS REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION** :
Offre de base = 77'000 €, option n°2 cuisine = 3'782.82 €,
soit un total de **80'782.82 € HT.**

Lot 07 : Chapes – carrelages – faïences : **SARL IMPOCO CATANIA** :
Offre de base = 17'000 €, option n°2 cuisine = 5'300 €,
soit un total de **22'300 € HT.**

Lot 08 : Sols souples : **SOLS CONFORT SARL JEAN-MARIE JACQUET ET CIE** :
Offre de base = 14'500 €,
soit un total de **14'500 € HT.**

Lot 09 : Serrurerie : **SAS DEVILLE ET FILS** :
Offre de base = 45'560 €,
soit un total de **45'560 € HT.**

Lot 10 : Isolation extérieure – façades – peintures extérieures : entreprise **IPF ISOLATION PLAFOND FACADES** :
Offre de base = 36'815.77 €, option n°1 boidon = 2'655 €,
soit un total de **39'470.77 € HT.**

Lot 11 : Plomberie sanitaire – chauffage : **SARL E.I.T.F.** :
Offre de base = 69'500 €, option n°1 boidon = 288 €, option n°2 cuisine = 3'012.17 €,
soit un total de **72'800.17 € HT.**

Lot 12 : Ventilation : **SARL VENTIMECA SAVOIE** :
Offre de base = 30'521.79 €, Option n°2 cuisine = 4'959.35 €,
soit un total de **35'481.14 € HT.**

Lot 13 : Electricité – Courants faibles : **SARL GRANDCHAMP FRERES** :
Offre de base = 81'611.65 €, option n°1 boidon = 170 €, option n°2 cuisine = 1'081.70 €,
soit un total de **82'863.35 € HT.**

Lot 14 : Echafaudages : entreprise **IPF ISOLATION PLAFOND FACADES** :
Offre de base = 16'877 €, option n°1 boidon = 725 €,
soit un total de **17'602 € HT.**

Lot 15 : Ascenseur : **KONE SACENSEURS** :
Offre de base = 21'250 €,
soit un total de **21'250 € HT.**

Lot 16 : Panneaux solaires photovoltaïques (lot optionnel) : entreprise **ALPES SOLAIRE ENERGIES** :
Offre de base = 33'806.39 €,
soit un total de **33'806.39 € HT.**

Lot 17 : Equipements de cuisine (lot optionnel) : entreprise **CUNY PROFESSIONNEL** :
Offre de base = 11'240 €,
soit un total de **11'240 € HT.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à l'attribution de ces marchés et à engager les dépenses correspondantes.

3/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT « MAIRIE-SALLE COMMUNALE » : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation du bâtiment « Mairie-Salle Communale » a reçu une subvention dans le cadre de l'appel à projets « DEFFIBAT Réhabilitation – Bâtiments du secteur tertiaire », pour sa partie rénovation énergétique.
Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide de l'Union Européenne au titre du programme FEDER car les critères techniques pris en compte sont similaires à ceux du projet DEFFIBAT.
Suite aux résultats des appels d'offre, le montant du projet global de réhabilitation hors options non éligibles au FEDER est de : 1 030 178.54 € HT.
La partie relative à la rénovation énergétique est estimée à :
638 710 € HT.
En l'état actuel du dossier, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Subventions sollicitées	%	Etat du dossier
Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local	90 394.00 €	14%	***Accordé**, pour la rénovation énergétique*
Région DEFFIBAT 2015	42 560.00 €	7%	***Accordé**, pour la rénovation énergétique*
Département - FDDT	73 000.00 €	11%	***Accordé***
CCG - TEPCV	77 000.00 €	12%	***Accordé***
SYANE - Appel à projets "Rénovation énergétique des bâtiments publics" 2013	80 000.00 €	13%	***Accordé**, pour la rénovation énergétique*
FEDER	150 000.00 €	23%	***Objet de la demande***
Total financements sollicités	**512 954.00 €**	**80%**	
Fonds propres	125 756.00 €	20%	
Emprunt		0%	
Total autofinancement	**125 756.00 €**	**20%**	
TOTAL	**638 710.00 €**	**100%**	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de réhabilitation du bâtiment « Mairie-Salle Communale » pour un coût global hors options de : 1 030 178.54 € HT, dont 638 710 € HT pour la partie relative à la rénovation énergétique, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté, à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes – Direction des Programmes Européens pour l'octroi d'une subvention de 150 000 € au titre du FEDER, à l'unanimité des 11 votants.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent, à l'unanimité des 11 votants.

4/ VOIE À MOBILITÉ DOUCE : LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN DE LONGERAIE »

Point reporté à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire, Raymond VILLET	Les Adjoints, Monique DUPARC Excusée, procuration	Dominique ERNST
Joëlle LAVOREL	Eddy CLERC	Les Conseillers, Jean-Pierre CHAUVET
Philippe DUPRAZ	Anne-Sophie EXCOFFIER	Xavier GROS
Mélanie SAXOD	Geoffroy VERNE Excusé, procuration	Marie-Andrée VIRET